

## Pastorale de la famille

# 6. Le Dieu de la Bible et le Dieu des maisons

1. La notion biblique de maison
2. L'importance capitale de la famille
3. Jugements et bénédictions selon les familles
4. La question de l'hérédité

### 1. La notion biblique de maison

Il existe sur la terre des maisons de toutes sortes. Peu importe. Comme Abraham, les enfants d'Israël ont habité sous des tentes, après la sortie d'Égypte<sup>1</sup>. Mais le mot hébreu « beth », qui signifie maison, a une grande importance.

Il est clair que ce mot désigne avant tout la famille, comme on le voit avec l'appel adressé à Abram : « L'Éternel dit à Abram : *Va-t'en de ton pays, de ta patrie, et de la maison de ton père, dans le pays que je te montrerai* » (Gn 12.1)<sup>2</sup>. Dans ce passage, le mot « maison » désigne les racines de la descendance, le lieu où on a été nourri, le lieu où on trouve le repos, la protection, le lieu où se développe le respect filial, le sens de l'honneur comme le sens du service. Toutes ces valeurs sont proches du sentiment religieux, comme on le voit aussi sous la plume de Paul : « *Que les enfants ou les petits-enfants apprennent avant tout à exercer la piété envers leur propre famille, et à rendre à leurs parents ce qu'ils ont reçu d'eux, car cela est agréable à Dieu* » (1 Tm 5.4).

La maison, dans ce sens large, est un lieu d'appartenance, mais n'est pas un lieu fermé.

« *À l'âge de huit jours, tout mâle parmi vous sera circoncis, selon vos générations, qu'il soit né dans la maison, ou qu'il soit acquis à prix d'argent de tout fils d'étranger, sans appartenir à ta race* » (Gn 17.12; voir Dt 29.10-11).

Cette double caractéristique aura beaucoup de répercussions dans la vie du peuple d'Israël : l'appartenance et l'accueil. Cela se retrouvera très précisément dans l'identité et la vocation de l'Église<sup>3</sup>.

La loi du Lévitique comme la vocation d'Abram nous montrent que la notion de maison désigne la famille, la parenté, la communauté, mais aussi le lieu où celles-ci résident, quand bien même elles seraient nomades. C'est pourquoi, il n'en est pas de même de l'étranger qui réside dans son propre

1 Les juifs rappellent cela chaque année, en septembre, avec la fête de Souccot (des cabanes). Voir Lv 23.42-43.

2 Noter que le 5<sup>e</sup> commandement du Décalogue (Ex 20.12), repris par Paul en Ép 6.1-2, associe aussi la dimension familiale et celle de « pays ».

3 Cette question a évidemment une incidence au niveau politique, avec l'accueil des populations immigrées par exemple. Mais la dimension de l'Église et celle de la nation ne peuvent pas être confondues.

pays et de l'étranger qui réside « parmi vous », le « parmi vous » impliquant une forme d'assimilation, un partage des droits et des devoirs et sans doute une destinée commune.

« Si un étranger vient à séjourner parmi vous dans votre pays, vous ne l'opprimerez pas. Vous traiterez l'étranger en séjour parmi vous comme un indigène du milieu de vous : vous l'aimerez comme vous-mêmes » (Lv 19.33-34)<sup>4</sup>.

Il est possible de dire que l'étranger en séjour dans le pays est assimilé sans être confondu, comme cela apparaît avec les ordonnances sur les sacrifices : « Aucun étranger ne mangera des choses saintes » (Lv 22.10). Nous trouvons là la notion de « terre » ou de « pays » si souvent mentionnés dans la Bible, la notion de sainteté concernant les personnes, mais aussi la communauté (Israël est un peuple saint) et encore les lieux où ces personnes vivent. On connaît l'importance de la notion d'Érets Israël : la terre d'Israël. On se souvient du commandement : « Tu honoreras ton père et ta mère afin que tu vives longtemps dans le pays que l'Éternel ton Dieu te donne » (Ex 20.12; Ép 6.1).

Ainsi, la notion de maison s'étend jusqu'à comprendre le pays tout entier, comme on le voit ici : « Je suis l'Éternel, ton Dieu, qui t'ai fait sortir du pays d'Égypte, de la maison de servitude » (Ex 20.2). Entre la famille et le pays, il y a la ville qui, elle aussi, constitue une communauté solidaire : Sodome, Ninive, Jérusalem sont désignées, dans le Nouveau comme dans l'Ancien Testament, comme formant des familles avec, là aussi, une identité, une responsabilité et une destinée communes.

En somme, chacune de ces « maisons » constitue un lieu où est reconnue l'importance de chacun, en même temps que l'importance de la communauté et de la transmission. Dieu dit d'Abraham :

« Je l'ai choisi, afin qu'il ordonne à ses fils et à sa maison après lui de garder la voie de l'Éternel, en pratiquant la droiture et la justice, et qu'ainsi l'Éternel accomplisse en faveur d'Abraham les promesses qu'il lui a faites » (Gn 18.19).

Aussi importants que soit la famille, la maison, le pays, ils ne peuvent être idolâtrés; ils n'existent pas pour eux-mêmes, mais en vue de quelque chose : la sainteté qui rend la présence de Dieu possible, la préservation et la transmission du témoignage que Dieu a confié, ce sont là probablement les objectifs majeurs qu'il ne faut pas perdre de vue<sup>5</sup>.

Dieu jugera chacun selon ses œuvres, mais son jugement sera aussi sur des maisons, des villes et des nations<sup>6</sup>. Cela apparaît avec le jugement d'Acan<sup>7</sup>. Le peuple entier a subi une défaite à cause de la faute d'un seul. Parlant de son peuple, le Seigneur dit à Josué : « Ils ont transgressé mon alliance que je leur ai prescrite, ils ont pris des choses dévouées par interdit » (Jos 7.11). Quel sera le remède?

« Lève-toi et sanctifie le peuple. Vous approcherez le matin selon vos tribus; et la tribu que désignera l'Éternel s'approchera par familles, et la famille que désignera l'Éternel s'approchera par maisons, et la maison que désignera l'Éternel s'approchera par hommes » (Jos 7.14).

4 Voir mon article intitulé [La notion biblique de prochain](#).

5 Remarquer l'incidence de ce principe sur la question de la nation d'Israël aujourd'hui...

6 Voir les prophéties sur les peuples. És 12 à 23; Jr 46 à 51; Éz 25 à 32.

7 Nous reviendrons sur cet épisode dans la 9<sup>e</sup> leçon de ce cours intitulé [La maison et l'Église](#).

Que s'est-il passé? Acan, sans rien dire à personne, avait pris un beau manteau de Schinéar, deux cents sicles d'argent et un lingot d'or qui auraient dû être détruits. Il les a convoités, il les a cachés dans la terre au milieu de sa tente (Jos 7.20-21). Qu'en a-t-il résulté? Le peuple d'Israël, pourtant sûr de lui, a perdu une bataille et pris la fuite devant les gens d'Aï (Jos 7.4-5).

Toutes ces dimensions sont contenues dans le récit si important de la Pâque en Égypte. Avec la dernière plaie, la maison de pharaon sera touchée par la mort du premier-né, comme la maison de la servante « *qui est derrière la meule* » (Ex 11.5), tout le pays en fait, y compris les animaux. Quant aux familles du peuple hébreu, elles placeront le sang de l'agneau « *sur chaque maison* » (Ex 12.3), plus précisément sur « *le linteau de la porte des maisons* » (Ex 12.7). La mention du linteau ici démontre que la notion biblique de maison n'est pas purement symbolique. En d'autres termes, si un membre du peuple hébreu avait négligé de se tenir dans la maison au moment du jugement exercé par l'Éternel, il n'aurait pas été épargné. « *Nul de vous ne sortira* », précise Moïse (Ex 12.22). Par contre, on peut penser que si un Égyptien ou si une famille égyptienne avait demandé à s'abriter dans une des maisons marquées par le sang de l'agneau, ils auraient été épargnés. Cela est bien sûr porteur d'enseignements pour notre sujet.

## 2. L'importance capitale de la famille

En se désignant comme « *le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob* », l'Éternel montre que c'est par une famille qu'il trouve un accès pour habiter parmi les hommes. Cela, on le sait, ne contredit pas la dimension universelle de son dessein : « *Toutes les familles de la terre seront bénies en toi* » (Gn 12.3; 22.15-18). En somme, chaque famille est un peu comme une représentation de l'humanité, à une échelle réduite, mais qui s'avère fondamentale.

La famille apparaît tout à la fois comme le lieu où se vivent la grâce et la responsabilité, d'une manière collective qui n'abolit pas l'échelon individuel, comme cela apparaît dans la déclaration de Josué : « *Moi et ma maison, nous servons l'Éternel* » (Jos 24.15). Nous retrouverons cela très clairement enseigné au sujet de l'Église. On pense à la recommandation de Jésus : « *Quand tu pries, entre dans ta chambre, ferme ta porte...* » (Mt 6.6). On pense à ce qu'écrit Paul et l'utilisation des termes tout un chacun (1 Co 12).

La famille est, normalement, le premier lieu de transmission de l'héritage reçu :

« *Ces commandements que je te donne aujourd'hui seront dans ton cœur. Tu les inculqueras à tes enfants, et tu en parleras quand tu seras dans ta maison. [...] Tu les écriras sur les poteaux de ta maison et sur tes portes* » (Dt 6.6-9).

Nous notons que le cœur de chacun est le premier lieu qui doit être sanctifié et habité par la Parole de Dieu. Puis c'est la maison en tant que lieu d'habitation, lieu d'obéissance et de fidélité, lieu de transmission. La mention des portes rappelle que la maison est un lieu ouvert : on entre, on sort, on accueille... Ce qui n'implique pas qu'elle ne doit pas être un lieu préservé, au contraire. « *Ton camp devra être saint, afin que l'Éternel ne voit chez toi rien d'impur et qu'il ne se détourne pas de toi* » (Dt 23.14)<sup>8</sup>.

8 « *Il n'entrera dans la ville rien de souillé* » (Ap 21.27).

Le Psaume 78 confirme cette vocation importante de la transmission, mettant en évidence la situation particulière des enfants nés dans l'alliance.

« Dieu a ordonné à nos pères de l'enseigner à leurs enfants pour que [cela] soit connu de la génération future, des enfants qui naîtraient, et que, devenus grands, ils en parlent à leurs enfants afin qu'ils mettent en Dieu leur confiance et n'oublient pas les œuvres de Dieu et qu'ils observent ses commandements » (Ps 78.5-7).

Paul, écrivant à Timothée, rappellera cela avec insistance (1 Tm 3 et 5). Cela fait apparaître clairement la similitude de vocation entre la maison et l'Église et justifie cette parole de Jean Calvin : « *Il faut que les maisons soient gouvernées comme de petites Églises. Les parents sont les pasteurs de leurs enfants.* »

### 3. Jugements et bénédictions selon les familles

Considérons le jardin d'Eden, au commencement de l'histoire. Adam et Ève ont péché contre Dieu et, punis pour leur révolte, ils ont été expulsés du jardin (Gn 3.21). Et leurs enfants? Si Dieu traitait chaque personne seulement selon ses propres actes, nous pourrions nous attendre à retrouver les enfants dans le jardin : après tout, ils étaient innocents, ou du moins pas responsables du péché de leurs parents. Cependant, nous constatons que les enfants se retrouvent « dehors », avec leurs parents. Les enfants subissent le même sort que leurs parents, bien qu'ils soient innocents. Est-ce juste? Le fait est que, dans la Bible, parents et enfants forment une communauté solidaire dans la bénédiction comme dans le jugement.

Quand Dieu juge les habitants de la terre à travers le déluge (Gn 6 à 9), ce ne sont pas seulement les adultes immoraux qui vont se noyer. Parents, grands-parents, enfants et même nourrissons vont subir la colère de Dieu et son jugement. Par contre, parce que Noé est considéré comme juste, il est sauvé<sup>9</sup> ainsi que sa femme, ses fils et les femmes de ses fils (Gn 7.7).

Considérons Sodome et Gomorrhe (Gn 19) : bien que ce soit des adultes qui aient péché, Dieu fait pleuvoir du ciel le soufre et le feu, et tous les habitants, parents et enfants, en subissent les conséquences. Mais Lot est sauvé, ainsi que ceux de sa maison<sup>10</sup>.

Quand Dieu frappe l'Égypte de ses dix plaies (Ex 7 à 10), ce sont tous les Égyptiens qui sont éprouvés et pas seulement ceux qui sont conscients de leurs actes. Quant à la délivrance du peuple hébreu, elle sera liée au sang d'un agneau placé sur le linteau des portes :

« Le dixième jour de ce mois, on prendra un agneau pour chaque famille, un agneau pour chaque maison. [...] Et lorsque vos enfants vous diront : Que signifie pour vous cet usage? Vous répondrez : C'est le sacrifice de Pâque en l'honneur de l'Éternel qui a passé par-dessus les maisons des enfants d'Israël en Égypte, lorsqu'il frappa l'Égypte et qu'il sauva nos maisons » (Ex 12.3, 26-27).

9 Dans la Bible, Ancien et Nouveau Testament, le verbe « sauver » n'a pas toujours la même portée. Il peut signifier le salut éternel, mais aussi un salut — une préservation, un secours — temporel (1 S 14.6; És 37.35; Ps 7.1).

10 Noter que le mot « sauver », ici comme en d'autres passages, a un sens temporel.

En un sens, Dieu considère les parents et leurs enfants comme un tout. Le livre du Deutéronome (Dt 5.3, 28-30, 33; 6.4-9, 20; 29.4-5, 13-15) nous montre cela d'une manière très claire. L'engagement pris par les croyants envers Dieu en Deutéronome 5.3 est rappelé par Dieu aux enfants de ces croyants en Deutéronome 29.14-15 comme si c'était eux qui avaient pris cet engagement! Ces gens n'étaient que des enfants à l'époque, et ils n'avaient pas tout compris puisqu'ils étaient trop jeunes. Mais ils étaient concernés et même participants, par le seul fait d'être ces enfants-là, au sein du peuple élu.

C'est la raison pour laquelle Dieu donnait aux parents l'obligation d'instruire leurs enfants dans ses voies, selon les saintes Écritures (Dt 4.9; 6.7, 20-21).

En d'autres termes, les enfants d'Israël appartenaient au Seigneur, leur Dieu, et en conséquence ils devaient avoir part aux privilèges et aux devoirs, aux réjouissances et à l'obéissance. Cette mentalité explique pourquoi les enfants étaient toujours présents lors des assemblées (voir Dt 5.3; 28.14; Joël 2.16). La lettre aux Éphésiens est adressée aux « *saints qui sont à Éphèse* », mais au début du chapitre 6, Paul s'adresse directement aux enfants de l'Église! Ailleurs, il écrira : « *Vos enfants sont saints* » (1 Co 7.14).

Le Nouveau Testament nous parle à plusieurs reprises de la famille comme d'une réalité que Dieu considère dans son ensemble. Luc mentionne la famille de Lydie (Ac 16.15) et celle du geôlier de Philippes (Ac 16.31-34) qui sont instruites et baptisées. Le « *Crois et tu seras sauvé, toi et ta famille* » (Ac 16.31) de Paul rappelle ce qu'écrivit Moïse au sujet de la Pâque qui rappelle que « *l'Éternel a passé par-dessus les maisons des enfants d'Israël en Égypte, lorsqu'il frappa l'Égypte et qu'il sauva nos maisons* » (Ex 12.27). Et Paul nous dit avoir baptisé « *la maison de Stéphanas* » (1 Co 1.10).

#### **4. La question de l'hérédité**

La question de l'hérédité est délicate et rarement étudiée. Le fait qu'elle soit délicate implique d'être prudent, mais pas d'éviter le sujet, car celui-ci est évoqué dans la Bible.

Ce n'est pas nous qui avons péché dans le jardin d'Eden. Cependant, nous ne portons pas seulement les conséquences du péché d'Adam, mais aussi des nôtres. Nous sommes pécheurs parce que nous péchons; mais nous péchons parce que nous sommes pécheurs : notre condition de pécheurs est bel et bien héritée. Conçus par des parents pécheurs, nous sommes par nature des enfants de colère (Ép 2.3). Seule la grâce de Dieu met une limite aux effets du mal et de la corruption. Seule la grâce rend possible le salut pour ceux dont Dieu touchera le cœur en vue de la repentance et de la foi.

Dans le Psaume 51, David annonce tour à tour que c'est lui qui a péché (« *J'ai péché contre toi seul, j'ai fait ce qui est mal à tes yeux* ») et qu'il a hérité le statut de pécheur de ses parents (« *Ma mère m'a conçu dans le péché* »). Les deux sont également vrais!

Dans le Décalogue (Ex 20; Dt 5), nous lisons que Dieu punit la faute des pères sur les enfants jusqu'à la troisième et la quatrième génération de ceux qui le haïssent, et qu'il use de bienveillance jusqu'à mille

générations envers ceux qui l'aiment et gardent ses commandements. Ce passage oblige l'homme à prendre conscience de l'extrême gravité du péché et de ses conséquences concrètes<sup>11</sup>.

Il témoigne aussi de l'immensité surabondante de la grâce offerte en Jésus-Christ. Ainsi, dès le commencement de la révélation biblique, la bonté de Dieu l'emporte sur sa sévérité (És 61.3). Et cependant, le péché n'est jamais banalisé<sup>12</sup>.

L'imputation de la faute des pères sur les fils constitue « *une des grandes lois du gouvernement divin dont toute l'histoire est l'illustration* », écrit la Bible annotée (éditions Emmaüs) pour commenter Exode 20.5.

« Elle ne se limite pas aux conséquences physiques et psychologiques reconnues par les médecins et les psychologues. [...] La Bible en donne beaucoup d'exemples. Lémek, descendant de Caïn et héritier de la même douleur, développa la même vengeance meurtrière (Gn 4.23). Canaan sera maudit avec ses descendants parce que Cham son père a publié la nudité de Noé.<sup>13</sup> »

Le Décalogue (Ex 20.5, comme Os 11) parle du péché d'idolâtrie. Mais d'autres péchés sont mentionnés : la magie et l'occultisme (Dt 18.12), l'évocation des morts et la divination (És 8.19-22), la méchanceté et la malédiction (Ps 109.6-20), le parjure, le vol (Za 5.4)...

Cette hérédité des péchés commis n'est pas facilement acceptée aujourd'hui. Elle constitue pourtant un fait incontestable<sup>14</sup>, sans qu'il soit nécessaire de nier la responsabilité individuelle. Elle constitue un fait incontestable, même si ses effets ne sont pas toujours visibles, soit que nous soyons empêchés de les reconnaître soit que la grâce de Dieu les ait limités.

Cette hérédité est, à certains égards, comparable à une dette qui se transmet aux générations nouvelles, que l'Ennemi fait valoir pour les rendre captives. Il ne suffit pas de dénoncer ce que les pères ont commis, comme les pharisiens l'ont fait alors qu'ils pratiquaient les mêmes choses (Rm 2.1, 5). Seule la repentance sincère et la foi placée dans la justice de Christ peuvent délivrer de cet asservissement (Ac 26.17-20) et permettre de marcher « *dans la gloire de la liberté des enfants de Dieu* » (Rm 8.21; voir Jn 8.36).

Dans la Bible, chaque famille, quelle que soit sa taille, est un peu comme une représentation de la famille humaine dans son ensemble<sup>15</sup>. Ce principe apparaît par exemple quand Moïse, suivant le conseil de Jéthro, « *établit des chefs de mille, des chefs de cent, des chefs de cinquante et des chefs de dix, de telle sorte qu'ils puissent juger le peuple en tout temps* » (Ex 18.21-22). Cette disposition permet de comprendre qu'en un sens chacune de ces portions du peuple, grande ou petite, constitue une famille qui doit être gouvernée. Chacune est responsable et portera sa peine, et de chacune dépend la santé du peuple tout

11 Cette imputation de la faute des parents sur les générations futures est maintes fois reprise dans l'Ancien Testament : Lv 26.39; 2 Ch 36.15; Lm 5.7; Os 4.11-14.

12 William Booth a dit qu'au cours du 20<sup>e</sup> siècle, nous verrions prêcher un christianisme sans Christ, le pardon sans repentance, le ciel sans enfer...

13 *Le péché des pères*, dans *Les choses apprises* n° 1 (2001), édité par la Mission Timothée, F. Anduze.

14 Voir le livre *Aïe mes aïeux!* de Anne Ancelin Schützenberger.

15 Il en est de même des villes et des nations.

entier. Enfin, chaque individu est à la fois responsable de lui-même, de sa famille... et du peuple tout entier comme cela apparaîtrait avec le jugement d'Acan cité plus haut.

---

**Charles Nicolas**, pasteur

Cet article fait partie d'une série d'articles intitulée *Pastorale de la famille*.

L'auteur est pasteur réformé, aumônier hospitalier et enseignant itinérant; il demeure à Alès en France.

[www.ressourceschretiennes.com](http://www.ressourceschretiennes.com)



2016. Utilisé avec permission. Cet article est sous licence Creative Commons.  
Patrimoine – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International ([CC BY-SA 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/))